

Allô Bercy?

PAS D'AIDES PUBLIQUES
AUX GRANDES ENTREPRISES
SANS CONDITIONS

N° 2 — FÉVRIER 2022

FRANCE 2030 : 34 MILLIARDS D'EUROS POUR QUI ET POUR QUOI ?

34 MILLIARDS SANS CONDITIONS

► Le plan France 2030, annoncé en octobre 2021 par Emmanuel Macron, est un nouveau **chèque en blanc de 34 milliards d'euros pour les industriels**, avec encore moins de garde-fous que les aides publiques précédentes. C'est le signe que les flux d'argent public à destination des grandes entreprises ne sont pas prêts de se tarir.

LE FAIT DU PRINCE

► Le plan France 2030 a été mis en place dans une grande confusion et opacité, sans aucune clarté sur sa gouvernance. Il a été validé dans le cadre d'un amendement de dernière minute à la loi de finances 2022, avec un **débat parlementaire minimal**.

RECYCLAGE D'INVESTISSEMENTS DÉJÀ ANNONCÉS

► Une partie significative des investissements annoncés dans le plan France 2030 – pour autant que l'on puisse s'y retrouver – semblent **recycler des annonces déjà faites** (hydrogène, santé, agriculture), notamment dans le cadre du plan de relance.

PROMESSE TECHNO

► Comme nombre d'aides publiques mises en place suite à la pandémie, mais de manière encore plus radicale, le plan France 2030 privilégie des **solutions technologiques contestables et/ou chimériques** comme le nucléaire, l'hydrogène, ou l'avion « zéro carbone ». Le secteur numérique devrait bénéficier d'une grande partie des investissements « transversaux » annoncés.

« USUAL SUSPECTS »

► Le plan France 2030 est présenté comme ciblant surtout les start-ups et les acteurs émergents. En réalité, une bonne partie des destinataires potentiels des soutiens sont **soit de grandes entreprises, soit des « start-ups » liées à ces dernières**. Une partie de ces start-ups a déjà bénéficié d'aides publiques dans le cadre de plans d'investissement précédents. Au final, les groupes du CAC40 devraient être encore une fois parmi les grands bénéficiaires – directement ou indirectement – du plan France 2030. ■

TOUJOURS PLUS LOIN, TOUJOURS PLUS FORT ?

Annoncé en grande pompe par Emmanuel Macron en octobre dernier, le **plan d'investissement « France 2030 »** parachève la volonté gouvernementale d'étendre et de pérenniser les aides publiques aux entreprises. Chiffré à 34 milliards d'euros (30 milliards d'euros d'aides et 4 milliards d'apports en capitaux), ce plan est à la fois le dernier acte du premier mandat d'Emmanuel Macron, radicalisant des orientations prises depuis 2017 et encore davantage à l'occasion de la crise sanitaire, et une manière de se projeter dans un (possible) second mandat.

Ce plan d'investissement est décliné en deux volets. D'un côté, pour 19 milliards d'euros, un soutien ciblé à des secteurs présentés comme « stratégiques » : le nucléaire et l'hydrogène, l'automobile, la santé ou encore la culture. De l'autre, à hauteur 15 milliards, un ensemble d'investissements « transversaux » censés bénéficier à l'ensemble de ces secteurs.

Le plan 2030 a été annoncé en octobre 2021 depuis le perchoir présidentiel, après plusieurs semaines de rumeurs, d'arbitrages et de tergiversations – sans dossier de presse et sans détail sur la répartition précise des montants. Les modalités de gouvernance et de suivi du plan ne sont pas attendues avant le premier trimestre 2022 (voir encadré). **La première tranche du plan, de 3,4 milliards d'euros, a été intégrée au projet de loi de finances 2022 via des amendements de dernière minute et avec un débat parlementaire réduit à presque**

rien. L'un d'eux, qualifié d'« **amendement le plus cher de la V^e République** »¹, inscrit dans la loi les 34 milliards d'euros d'autorisations d'engagement sur 10 ans.

Dans certains secteurs (hydrogène, santé), les sommes annoncées ne semblent pas réellement des investissements nouveaux, mais s'inscrivent dans des plans précédemment annoncés (comme le plan hydrogène de 7 milliards de septembre 2020 ou le plan

Innovation Santé 2030). Certains appels d'offres sont labellisés parfois France Relance et parfois France 2030. **Il semble bien que France 2030 recycle en partie des investissements déjà annoncés auparavant.** Une certaine confusion règne notamment quant aux investissements qui relèvent du plan de relance et ceux qui relèvent de France 2030. Le gouvernement n'a pas voulu répondre à nos demandes d'éclaircissements à ce sujet. ■

	MONTANT	SECTEUR
MIEUX PRODUIRE	1 MILLIARD	NUCLÉAIRE
	2,3 MILLIARDS	HYDROGÈNE
	5 MILLIARDS	DÉCARBONATION INDUSTRIE
	2,5 MILLIARDS	VOITURES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES
	1,2 MILLIARD	AVION BAS CARBONE
MIEUX VIVRE	1,5 MILLIARD	“3E RÉVOLUTION ALIMENTAIRE”
	3 MILLIARDS	BIOMÉDICAMENTS ET INNOVATION SANTÉ
	0,6 MILLIARD	CULTURE : STUDIOS ET JEUX VIDÉO
MIEUX COMPRENDRE	1,2 MILLIARD	ESPACE
	0,3 MILLIARD	FONDS MARINS
	2 MILLIARDS	MATIÈRES STRATÉGIQUES
INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX	5,5 MILLIARDS	COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES ET ROBOTIQUE
	2,5 MILLIARDS	FORMATION
	5,3 MILLIARDS	START-UPS ET DEEP TECH
ANNONCÉ AU TOTAL : 34 MILLIARDS		



FRANCE 2030 RADICALISE DES ORIENTATIONS PRISES DEPUIS 2017 ET ENCORE DAVANTAGE À L'OCCASION DE LA CRISE SANITAIRE

TOUJOURS MOINS DE TRANSPARENCE, TOUJOURS MOINS DE CONDITIONS

Ce nouveau plan à 34 milliards s'inscrit dans la continuité d'orientations affirmées depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. Fin 2017, il y avait eu le « Grand Plan d'investissement » (chiffré à 57 milliards d'euros), qui entendait conduire différentes réformes pour faciliter l'accès à l'emploi, la neutralité carbone, et surtout « la compétitivité par l'innovation et l'État numérique ». Puis, face à la pandémie de Covid-19, en plus des aides d'urgence (prêts garantis, chômage partiel, reports de cotisations et de charges fiscales), son gouvernement a mis en place des plans de secours sectoriels (automobile, aérien, tourisme, santé), et un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une bonne partie ciblait déjà, en théorie, des secteurs « stratégiques » comme la transition climatique et le numérique, dans une perspective de transformation structurelle de l'économie française. Ces plans successifs s'ajoutent aux aides publiques aux entreprises préexistantes (exonérations de cotisations sociales, crédit d'impôt recherche, etc.), déjà évaluées à 150 milliards d'euros annuels avant la crise.

Le plan « France 2030 » vient parachèver cette logique, tout en se déléstant de ce que les plans précédents pouvaient comporter de semblants de règles et de conditionnalités. Malgré les demandes de parlementaires et de la société civile, les plans automobile et aérien du printemps 2020 n'avaient été assortis que de vagues « engagements » de la part des entreprises bénéficiaires². Le plan de relance, quant à lui, dans la mesure où il s'inscrit dans un mécanisme européen, est soumis à des règles potentiellement plus contraignantes. Au moins 37% des fonds de ce plan devaient être consacrés à la transition climatique, et le reste ne devait pas entraîner d'augmentation des émissions de

gaz à effet de serre (principe dit « ne pas nuire »). Pour obtenir le feu vert de la Commission européenne, les gouvernements des États membres, dont la France, étaient au moins tenus d'expli-



LES AIDES AUX ENTREPRISES DE FRANCE 2030 NE SONT ASSORTIES D'AUCUNE VÉRITABLE CONDITION D'ORDRE FINANCIER, FISCAL, SOCIAL OU ENVIRONNEMENTAL.

quer en quoi le plan qu'ils avaient conçu allait contribuer à des enjeux comme les inégalités hommes/femmes, l'aide aux petites et moyennes entreprises, ou encore la cohésion territoriale. De même, l'usage de fonds européens implique certaines exigences minimales en termes de transparence des aides et de leurs bénéficiaires.

Certes, ces critères et règles fixés par l'UE n'ont qu'une portée toute relative. En l'absence de volonté politique et de vrais mécanismes de contrôle et de sanction, ils risquent de ne pas être entièrement respectés. Un rapport du Haut conseil pour le climat (HCC) de décembre 2020 concluait ainsi que 70% de mesures de France Relance, présentées comme « climatiquement neutres » par le gouvernement, contribueraient en fait à augmenter les émissions de gaz à effet de serre de la France³. Un premier rapport officiel faisant le bilan de la mise en oeuvre du plan de relance indique que « l'objectif de relance à court terme a prévalu sur celui de transformation structurelle de l'industrie française », ne permettant pas « de garantir, à ce stade, un impact

significatif sur l'environnement ou sur la résilience des chaînes de valeur industrielles »⁴. Ce rapport pointe également le manque d'efficacité écologique des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments privés et publics.

Avec le plan France 2030, Emmanuel Macron et son gouvernement montrent qu'ils ont choisi de se débarrasser de toute forme de contrainte et de garde-fou, pour établir eux-mêmes leurs priorités et leurs critères de manière discrétionnaire. Des financements ont déjà été accordés avant même la mise en place de la gouvernance du plan.

Sauf divine surprise, les aides de France 2030 ne devraient donc être assorties d'aucune condition d'ordre financier (dividendes, présence dans les paradis fiscaux), social (emploi, égalité de genre), environnemental (climat). Le gouvernement a seulement annoncé qu'il appliquerait le principe "ne pas nuire" à la moitié du plan France 2030, sans précision sur la manière dont cet indicateur serait évalué. ■

LES NOCES DU CAC40, DE LA FINANCE ET DE LA RAISON D'ÉTAT

Le plan France 2030 a été annoncé en octobre 2021 sans précision sur sa gouvernance et sur la manière dont ces fonds seraient distribués. Un comité de sélection a entre-temps été mis en place pour désigner celui ou celle qui sera appelé à en assurer le pilotage global. Le choix a été officialisé en janvier 2022 : Bruno Bonnell, qui devient Secrétaire général à l'Investissement.

Entrepreneur, soutien des premières heures d'Emmanuel Macron et député LREM, Bruno Bonnell a fait ses armes dans le milieu du numérique et de la robotique. Il est d'ailleurs toujours président de I-Volution, une structure gérant toutes les sociétés de Bruno Bonnell (Awabot, Robolution Capital, Sorobot, Opal, etc.). Sa nomination pose des questions de conflits d'intérêt. Son statut de député, mêlé à son influence dans le milieu de l'innovation, et désormais ses fonctions de pilote de France 2030, garantissent-ils la neutralité dans la répartition et la distribution des fonds vers les différents pôles du plan ?

Bruno Bonnell n'est pas étranger non plus au CAC 40. Administrateur pour Danone et membre du conseil scientifique d'EDF jusqu'en 2017, sa nomination a également de quoi rassurer les grands groupes quant à la préservation de leurs intérêts.

La composition du comité de sélection qui a mené à sa nomination affichait déjà clairement la volonté d'associer des représentants de l'État (notamment de son appareil de défense et de sécurité), des grands groupes du CAC40, et la French Tech. Il était présidé par Claire Landais, et composé de Patricia Bizet, (administratrice notoire des groupes du CAC40), René Ricol, (ancien patron d'un cabinet de conseil), Emmanuel Chiva (haut fonctionnaire dans le secteur de la défense), et Xavier Lazarus, (cofondateur du fonds d'investissement Elaia). Un dossier de presse finalement publié le 1er février 2022 apporte des détails supplémentaires sur la gouvernance du plan, mais pas beaucoup plus de clarté, puisqu'il

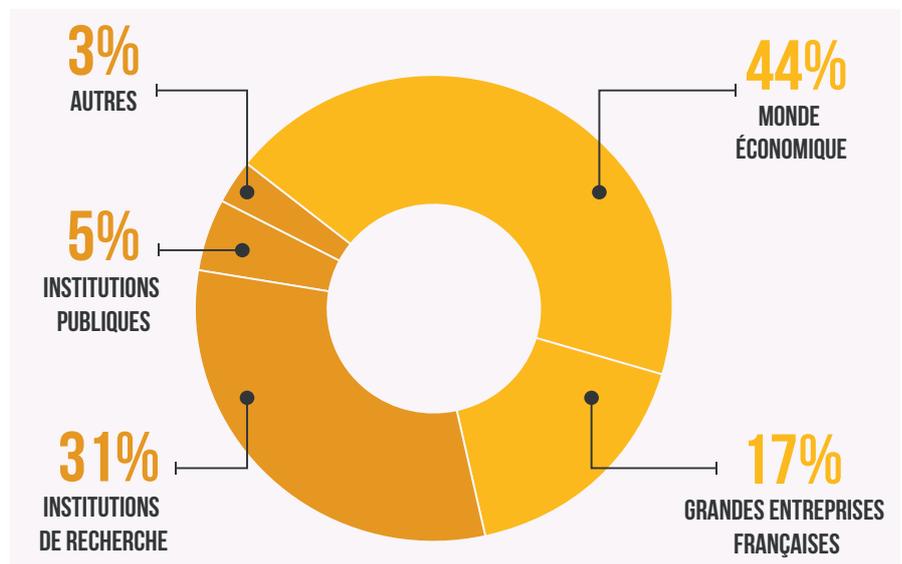
évoque un empilement de comités distincts : un « conseil d'orientation stratégique » au niveau de l'Élysée, des « comités ministériels de pilotage », un « comité France 2030 » présidé par le Premier ministre, et enfin un « conseil de surveillance de France 2030 », le tout pour chapeauter le Secrétariat général à l'Investissement nouvelle formule dirigée par Bruno Bonnell. Le même dossier de presse ose pourtant se fixer comme objectif une « excellente lisibilité des dispositifs ».

On ne connaît pas la composition de ces différentes instances. Seule une liste provisoire des comités ministériels, par secteur, a été rendue publique, et elle augure mal du reste. Parmi les 88 noms évoqués, près des deux tiers représentent le monde économique (entreprises, start-ups, fonds d'investissement, consultants), dont 17% directement liés aux grands groupes français comme TotalEnergies, Sanofi ou Air Liquide. Les chercheurs et dirigeants d'institutions de recherche – eux-mêmes souvent liés au monde économique – comptent pour 31%, les représentants d'institutions publiques pour 5%. On ne dénombre aucun représentant du monde syndical ou du reste de la société civile.

La composition de ces groupes illustre aussi une certaine normalisation du mélange

des genres et des conflits d'intérêts. Le groupe "hydrogène et décarbonation", par exemple, inclut le PDG d'Air Liquide et la DG adjointe d'Engie, les deux groupes du CAC40 en pointe du lobbying pour l'hydrogène, un représentant de la société Genvia, coentreprise du CEA et de Vinci – dont il a déjà été annoncé qu'elle toucherait 200 millions d'euros dans le cadre de France 2030 –, le DG du groupe chimique Arkema et président du lobby français de la chimie, le patron de la société européenne InnoEnergy (et ancien DG d'Atos), et une représentante de Breakthrough Energy, initiative lancée par Bill Gates et financée par une brochette de milliardaires dont Jeff Bezos, Jack Ma et Mark Zuckerberg. Un représentant du think tank IDDRI, qui complète le groupe, risque de ne pas peser très lourd face au poids conjugué de ces intérêts industriels.

Un constat similaire peut être fait à propos du comité "Santé", qui accueille – aux côtés de professeurs et directeurs d'hôpitaux – un dirigeant de Sanofi, le fondateur d'une société de Biotech et dirigeant du lobby France Biotech, ou encore Agnès Audier du cabinet de consultants BCG, qui siège au conseil d'administration de plusieurs groupes du CAC40 ainsi qu'au Conseil général de l'armement. ■



UN PARI À 34 MILLIARDS SUR LES PROMESSES TECHNOLOGIQUES DES INDUSTRIELS

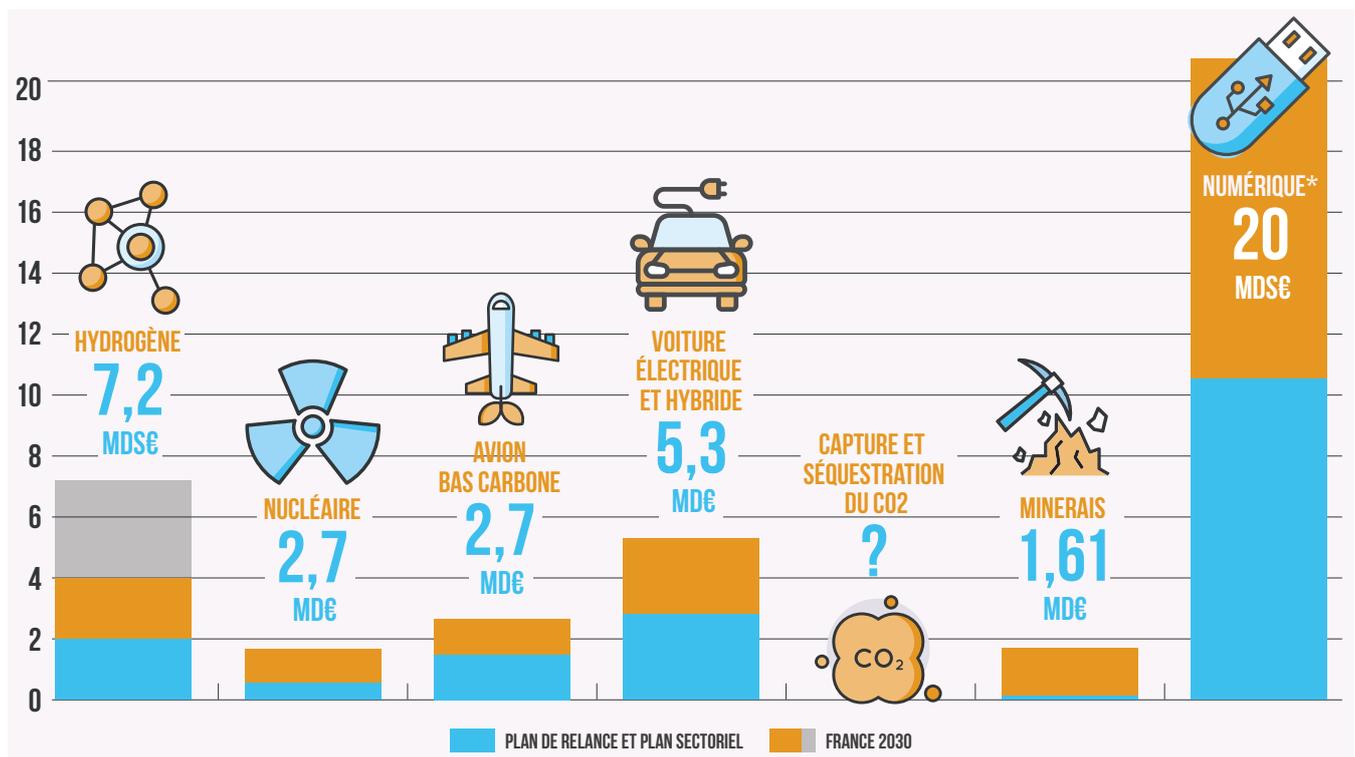
Avec ce plan censé dessiner le futur visage de la France en 2030, le gouvernement radicalise également une orientation pro-technologie visible dès le début du quinquennat en matière de numérique, mais qui s'est considérablement renforcée en 2020 à la faveur de la crise sanitaire. L'innovation industrielle est présentée comme la solution magique à la fois pour faire croître l'économie française, créer de l'emploi, assurer le prestige de la France et résoudre nos défis sociaux et environnementaux, à commencer par celui de la crise climatique. Elle est qualifiée de « rupture technologique » pour lui donner un air d'inévitabilité et pour laisser croire que citoyens et consommateurs n'ont d'autre choix que de s'adapter à ces solutions telles que pensées et voulues par les industriels.

Le plan France 2030 repose ainsi tout entier sur une foi inébranlable dans les promesses technologiques brandies par les industriels et mises en scène par leurs groupes de lobbying et par les think tanks qu'ils financent. Cette orientation se réfère explicitement (voir le film de lancement de France 2030) à l'imaginaire des « champions nationaux » des années 1970 – imaginaire lui-même considérablement enjolivé pour masquer les impasses, échecs ou semi-échecs de cette période⁶.

Au palmarès de France 2030, on retrouve donc les mêmes secteurs qui ont précédemment bénéficié des plans de sauvetage et du plan de relance : l'automobile et l'avion « zéro carbone », l'hydrogène, le nucléaire. Autant d'options technologiques qui sont celles privilégiées par les industriels pour préserver leur

modèle commercial actuel aux dépens de transformations structurelles (réduire notre recours à l'avion et aux véhicules individuels, consommer moins d'énergie ou concevoir des systèmes énergétiques plus décentralisés basés sur les renouvelables...). Certaines de ces technologies (comme l'avion bas carbone) ne sont encore que des vues de l'esprit. La plupart créeront autant de problèmes qu'elles n'en résoudront : pensons à la consommation de ressources (lithium, cobalt, etc.) des voitures électriques, ou encore aux problèmes de changement d'usage des terres liés au développement des agrocarburants (pour l'avion vert), sans parler des déchets nucléaires.

Le pari sur la technologie et sur le secteur privé se retrouve également dans les autres domaines. En matière de



santé, par exemple, l'accent porte non pas sur le financement des hôpitaux publics, des métiers du soin ou l'accessibilité des médicaments et équipements essentiels, mais sur l'innovation pharmaceutique (avec l'émergence de 20 biomédicaments d'ici 2030) **et la santé numérique. En matière d'agriculture, les priorités sont la numérisation, la robotisation et les biotechs, et non l'installation de nouveaux paysans et le déploiement de pratiques protégeant la planète.** Trois premiers appels à projets (APP) ont d'ailleurs déjà été lancés dans ce domaine, et s'ajoutent à deux précédents APP : Food Tech et Agri Tech (novembre 2020)⁶.

Même en matière de culture, l'idée de France 2030 semble surtout de financer des infrastructures de tournage et de postproduction pour l'industrie internationale du cinéma et du *streaming* ainsi que le secteur des jeux vidéo. Les missions principales de ce volet culture sont la création de grands studios, la formation des professionnels et le développement des contenus, en ciblant trois « territoires stratégiques », l'arc méditerranéen, l'Île de France et le Nord, pour en faire des « grandes fabriques de la French Touch ».

Pour ce qui concerne le volet spatial, enfin, Emmanuel Macron a annoncé un programme de mini-lanceurs et de micro-satellites, dont les grands bénéficiaires risquent d'être les géants du secteur comme Airbus, Dassault ou encore Safran. Lors du remaniement ministériel de 2020, la tutelle du secteur spatial est passée du ministère de la Recherche et de l'Innovation au ministère de l'Économie, dans le but de faire du programme spatial français un nouveau secteur de compétitivité et d'innovation industrielle⁷. Cette philosophie traduit la volonté gouvernementale d'investir la « New Space » et de se confronter sur le même terrain à une nouvelle industrie spatiale d'initiative privée incarnée par SpaceX.

Les investissements transversaux prévus dans France 2030 sont également mis au service du « tout technologie » : robotisation, composants, accès aux minerais stratégiques, formation des salariés et investissement dans des start-ups. L'enveloppe de 5 milliards pour les start-ups semble même fléchée

vers des développements technologiques inspirés par le transhumanisme, comme le "stockage de données dans l'ADN" ou les "exosquelettes".



L'INNOVATION INDUSTRIELLE EST PRÉSENTÉE COMME LA SOLUTION MAGIQUE À TOUS LES PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES.

Si le plan ne comporte pas de chapitre spécifiquement dédié au numérique, ce n'est pas seulement que celui-ci a déjà fait l'objet d'aides publiques massives dans le cadre de France Relance et d'autres plans liés (plan cloud, plan quantique etc.). C'est aussi que le secteur numérique va bénéficier d'une grande partie de ces investissements transversaux, notamment en ce qui concerne la

formation et le soutien aux start-ups. Un premier appel à manifestation d'intérêt dans ce cadre, de 400 millions d'euros pour « l'offre de solutions pour l'industrie du futur », met ainsi l'accent sur « l'intelligence artificielle, la 5G, la blockchain, le cloud », tandis qu'un autre doit prochainement être lancé pour « poursuivre la dynamique de numérisation »⁸.

Enfin, suite à la présentation d'un rapport non rendu public coordonné par Philippe Varin – ancien patron de PSA et ancien président du conseil d'administration d'Areva et Suez, le gouvernement français a apporté quelques précisions sur le volet « minerais stratégiques ». Sont annoncés la constitution d'un « fonds d'investissement dans les métaux stratégiques pour la transition énergétique » et le lancement d'un premier appel à projets sur les métaux critiques à destination des filières industrielles stratégiques⁹. Si le besoin de sécuriser l'accès à certains métaux (lithium, cobalt, nickel, etc.) est souvent présenté comme une nécessité pour la « transition » en général, l'essentiel des besoins concerne en réalité un secteur industriel en particulier : celui des batteries et de la voiture électrique. ■

LES FEMMES, ENCORE LES GRANDES OUBLIÉES DU PLAN FRANCE 2030

Pendant la pandémie, les femmes se sont souvent retrouvées en « première ligne », tant au travail qu'au sein des familles. Sur-représentées dans de nombreux secteurs qui ont permis de faire face à la pandémie (87% d'infirmières ; 91% d'aides-soignantes ; 97% d'aides à domicile et aides ménagères ; 73% d'agentes d'entretien ; 76% de caissières et vendeuses ; 71% d'enseignantes), les femmes ont été les grandes oubliées des plans d'urgence et de relance. Le plan de relance ne comprend aucune mesure sur l'égalité et la mixité (alors qu'il comporte des volets sur la cohésion), et il finance des secteurs économiques principalement masculins (automobile, aéronautique, numérique). Même les métiers de la transition écologique comportent très peu de femmes, à peine 16%, alors que près de 40% des crédits du plan de relance y sont consacrés¹⁰. Le plan France 2030 se heurte au même écueil : beaucoup de secteurs ciblés emploient principalement des hommes et aucune action volontariste en matière d'égalité femmes-hommes ne semble prévue. Pas plus la formation et la reconversion des femmes vers les filières soutenues et considérées comme « filières d'avenir » ou que le conditionnement des aides au respect de l'égalité femmes-hommes. Ces deux exigences, parmi d'autres, avaient été mises en avant par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dès le mois de juin 2020. Il n'a pas été entendu, alors même que l'égalité entre les femmes et les hommes avait été déclarée grande cause du quinquennat par Emmanuel Macron. ■

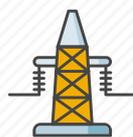
LE PETIT MONDE DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Il n'est pas encore possible d'identifier qui seront exactement les bénéficiaires de ces 34 milliards d'euros. Cependant, certains noms d'entreprises ont déjà été cités dans la presse ou par les pouvoirs publics. Une partie importante des fonds sera distribuée via des appels à projets, mais **en l'absence de règles claires pour éviter les conflits d'intérêts**, il est à craindre qu'elles ne finissent entre les mains de certains « suspects habituels », proches des cercles du pouvoir et rompus à ce genre d'exercice. Deux usines spécialisées dans l'électrolyse sont prévues dans le volet « Hydrogène vert ». Différents noms circulent : le groupe industriel belge John Cockerill (dont le PDG est un ancien d'Arcelor-Mittal), Genvia (co-entreprise associant Vinci, Schlumberger et le Commissariat à l'énergie atomique), Elogen (filiale de GTT), et McPhy, prétendue start-up dont le président est passé par Total et Uniper.

En matière de décarbonation des industries, le gouvernement mise sur la numérisation. Lors du lancement de France 2030 en octobre dernier, ont été invités à s'exprimer le patron du groupe d'ingénierie industrielle Fives ainsi que celui du fonds d'investissement Elaia, spécialisé dans la Deep Tech – qui pourraient tous deux bénéficier directement ou indirectement du plan. Emmanuel Macron a également rendu visite à la société Siléane (partenaire d'Orano), spécialisée dans la robotique, qui pourrait prétendre aux investissements attendus dans l'automatisation et la modernisation des usines¹¹.

Côté agroalimentaire, la révolution numérique et robotique sera la tâche de start-ups comme Ynsect ou encore Naïo Technologies. Ces entreprises avaient déjà bénéficié du PIA3 (inclue dans le Grand Plan d'Investissement d'Édouard Philippe fin 2017). Ce phénomène n'est pas propre à l'industrie alimentaire : la start-up Lhyfe d'hydrogène vert est pressentie pour bénéficier du soutien de France 2030 alors que celle-ci a profité de l'enveloppe hydrogène du plan de relance. ■

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE



ESTIMATION DU MONTANT

• 8 milliards d'euros (d'ici 2030)

NATURE DES PROJETS

- Nucléaire (SMR, technologies de gestion des déchets)
- Hydrogène (2 usines d'électrolyseurs)

QUI DEVRAIT EN PROFITER ?

- Air Liquide, EDF, Naval Group, Orano, Engie, Total, Michelin

LE SECTEUR DE LA SANTÉ



ESTIMATION DU MONTANT

• 7,5 milliards (Innovation Santé 2030) qui incluent (ou auxquels s'ajoutent) les 3 milliards d'euros (France 2030)

NATURE DES PROJETS

- Biomédicaments et biotechnologies, santé numérique, lutte contre les maladies infectieuses

QUI DEVRAIT EN PROFITER ?

- Sanofi, Alliance Promotion
- Microbiote, start-ups de la santé

LE SECTEUR DES TRANSPORTS



ESTIMATION DU MONTANT

• 4 milliards d'euros (d'ici 2030)

NATURE DES PROJETS

- 2 millions de voitures électriques et hybrides
- L'avion bas carbone

QUI DEVRAIT EN PROFITER ?

- Airbus, Renault, Stellantis, Total

LE SECTEUR DE LA CULTURE



ESTIMATION DU MONTANT

• Inconnu

NATURE DES PROJETS

- Grands studios hollywoodiens
- Formations des professionnels du secteur
- Investissements dans le développement de contenus

QUI DEVRAIT EN PROFITER ?

- Ecole des Gobelins, cité du cinéma de Luc Besson, zones géographiques

LE SECTEUR DU SPATIAL



ESTIMATION DU MONTANT

• 1,5 milliard d'euros (d'ici 2030) -

NATURE DES PROJETS

- Mini-lanceurs, micro satellites
- Projet de connectivités (internet large bande, 5G, etc.)

QUI DEVRAIT EN PROFITER ?

- Airbus, Safran, Dassault, ArianeGroup... Il a été annoncé que 2/3 des fonds seraient « dédiés à des acteurs émergents »¹²

LE CAC40 ÉTERNEL GAGNANT ?

France 2030 est censé faire la part belle aux « start ups » porteuses d'« innovations de rupture ». En réalité, **beaucoup de ces fameuses start ups sont proches des grands groupes** (en tant que partenaires ou fournisseurs attirés) ou sont dirigées par d'anciens cadres de ces multinationales. Au final, il y a de fortes chances que le plan d'investissement bénéficie surtout – directement ou indirectement – à ces derniers : Naval Group et Air Liquide pour l'énergie, Stellantis et Renault pour l'automobile, Airbus et Safran pour l'avion bas carbone, etc.

Pourtant, **les grands groupes du CAC40 ne sont pas dans le besoin**. Les géants de l'automobile affichent des hausses de bénéfices records entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 : 7,7 milliards pour Renault, 6,4 milliards pour Stellantis, 1,1 milliard pour Michelin. De même pour TotalEnergies (12,5 milliards), ArcelorMittal (7 milliards) ou Engie (2 milliards) qui devraient bénéficier des fonds alloués à l'hydrogène, aux batteries et à la décarbonation de l'industrie. Juste avant la fin de l'année 2021, et alors que le variant omicron portait le nombre de cas positifs journaliers en France à des niveaux inédits, le CAC40 a battu un nouveau record historique de valorisation boursière. **Les chiffres des bénéfices du CAC40 sur toute l'année 2021 ne sont pas encore disponible, mais le profit réalisé par Total par exemple devrait atteindre le niveau record de 15 milliards d'euros.**

Comme nous l'avons montré dans les précédents rapports « Allô Bercy », ces groupes ont bénéficié d'aides publiques importantes à l'occasion de la crise sanitaire (aides d'urgence dont PGE et chômage partiel, achats d'obligations des banques centrales, plans sectoriels et plan de relance). En l'absence de conditionnalités sociales, environnementales ou fiscales à ces aides, le CAC40 a choisi – plutôt que de préserver l'emploi ou d'investir dans la transition – **d'utiliser cet argent pour verser plus de 76 milliards de dividendes en deux ans, et de battre en 2021 son record historique de rachats de ses propres actions, avec 25 milliards d'euros¹⁴.**

En plus de financer des choix technologiques souvent problématiques, ou qui mériteraient un vrai débat démocratique, le plan France 2030 devrait surtout abonder une nouvelle fois les caisses du CAC40 et de ses actionnaires. Emmanuel Macron et son gouvernement mettent l'accent sur le besoin d'investissement public massif pour tirer les leçons de la pandémie de Covid et renforcer l'économie française et européenne. Sous des dehors consensuels, cependant, ces discours cachent une radicalisation de sa politique de soutien inconditionnel au secteur privé. Il ne s'agit en aucun cas d'investir dans les secteurs clés pour notre avenir tels que les métiers du soin et de l'éducation, ou encore les activités qui permettent, au plus près des territoires, de satisfaire les besoins des populations (transports publics, alimentation, etc). Les services publics et les précaires sont à nouveau, comme pour le plan de relance, les grands oubliés de son nouveau plan d'investissement. Les fonds seront distribués via des appels à projets qui risquent de créer des effets d'aubaine ou de bénéficier surtout à des « insiders » rompus à ce type d'exercice. Sous couvert d'« investissement », c'est une nouvelle étape dans la mise à disposition des deniers publics au bénéfice des grandes entreprises. ■



LE SALAIRE DE
640 000 PERSONNELS
DES HÔPITAUX PUBLICS



LA CONSTRUCTION DE
850 LYCÉES



UNE BOURSE ANNUELLE
DE **20 000 EUROS**
POUR TOUS LES ÉTUDIANTS DE FRANCE



LA RÉNOVATION DE
680 000 PASSOIRES THERMIQUES

NOTES

- <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/france-2030-les-deputes-votent-lamendement-le-plus-cher-de-la-ve-republique-1362039> ; <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/plan-france-2030-bercy-engage-pour-2022-une-premiere-tranche-de-28-milliards-de-subs-ventions-1360527>
- Lire notre rapport de mai 2021 Allô Bercy ? Pas d'aides publiques aux grandes entreprises sans conditions.
- https://www.francetvinfo.fr/economie/plan-de-relance/rechauffement-climatique-70-des-mesures-du-plan-de-relance-ne-vont-pas-dans-le-bon-sens-juge-le-haut-conseil-pour-le-climat_4219383.html https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/12/hcc_rapport_renover_plan_de_relance.pdf
- Rapport du Comité d'évaluation du plan France Relance, oct. 2021, France Stratégie, Inspection générale des finances, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-evaluation-plan_france_relance-octobre.pdf
- Pensons par exemple au « Plan calcul » lancé dans les années 1960 pour - déjà - favoriser l'émergence de champions français de l'informatique face à la domination de IBM et General Electric.
- <https://www.gouvernement.fr/france-2030-nouveaux-appels-a-projets-pour-acceler-les-transitions-agricoles-et-alimentaires>
- Lire la tribune d'une soixantaine de membres de l'Académie des sciences s'alarmant de cette orientation: https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/28/l-etat-ne-doit-pas-se-detourner-de-la-recherche-spatiale-sous-pretex-pretex-pretex-de-favoriser-l-innovation-industrielle_6107483_3232.html
- <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-appel-manifestation-interet-soutenir-offre-solutions-industrie-futur>
- <https://www.gouvernement.fr/investir-dans-la-france-de-2030-remise-au-gouvernement-du-rapport-varin-sur-la-securisation-de-l-#:~:text=Barbara%20Pompili%2C%20ministre%20de%20la,septembre%202021%20à%20Philippe%20Varin>
- Rapport de la Fondation des femmes – 29 mars 2021 - https://fondationdesfemmes.org/fdf-content/uploads/2021/06/rapport-fdf-2021_impact-du-covid-sur-lemploi-des-femmes.pdf
- <https://www.sileane.com/visite-emmanuel-macron/> ; <https://www.orano.group/innovation-pme/fr/actualites/2021/octobre/visite-du-president-macron-chez-notre-partenaire-robotique-sileane>
- <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/filieres/france-2030-grands-axes-de-la-strategie-spatiale-devoiles>
- <https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=bonnell-bruno>
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/12/24/les-rachats-d-actions-record-relancent-le-debat-sur-le-partage-de-la-valeur_6107236_3234.html
- <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/filieres/france-2030-grands-axes-de-la-strategie-spatiale-devoiles>